

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/04/2021

Dossier complet le :
13/04/2021

N° d'enregistrement :
2021-10973

1. Intitulé du projet

Premier boisement de Terres Agricoles (Prairie)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GFR DE MONPLAISIR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain DAVID (gérant)

RCS / SIRET

812 569 044 000 117

Forme juridique

GFR

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47c Premier boisement supérieur à 0,5Ha	Boisement résineux et feuillus d'une surface totale de 4Ha30a sur la commune de TOUVERAC (16).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à l'arrêt de l'exploitation de la prairie, le
propriétaire souhaite boisser une prairie de 4,3Ha faisant
partie de sa propriété forestière. Ce boisement est en
prolongement d'un massif boisé déjà existant de 2000Ha.

4.2 Objectifs du projet

Valoriser des prairies de mauvaises qualités en parcelle de production forestière.

Augmenter la surface de la propriété et de son Plan Simple de Gestion. arrêté 29/09/2017 n° 17-0245-1

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Broyage de l'herbe
Déchaumage au cran - aep
Labou en bande à 4 mètres
Disage de la bande de labou
Fourniture et mise en place de Pin Tada, chêne Roy } 2022-2023.
d'Amérique et bouleau verrucosus de provenances certifiées } 2022-2023

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les plantations seront régulièrement entretenues

- Passage annuel de cran - aep durant cinq ans à partir de Juillet.
- Déjeunement manuel de la ligne de plantation les deux premières années sur les pins Tada.
- Désherbage chimique la première année sur les feuillus au glyphosate. uniquement sur la ligne de plantation.
- la première éclaircie sera réalisée vers 15 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Uniquement demande d'examen au cas par cas-
(Article R 122-3 du code de l'environnement.) en titre de l'Item
47c premier biseau supérieur à 0,5 Ha
Présence de Zonage réglementaire NATURA 2000 et ZNIEFF à proximité
du site.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantation de li Tache, Plantation de chêne Rouge d'Amérique et du bouleau nain.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de
TOUVERAC (16)
Section A
n° M73pau

Coordonnées géographiques¹

Long. 14°18'34" S Lat. 64°03'47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

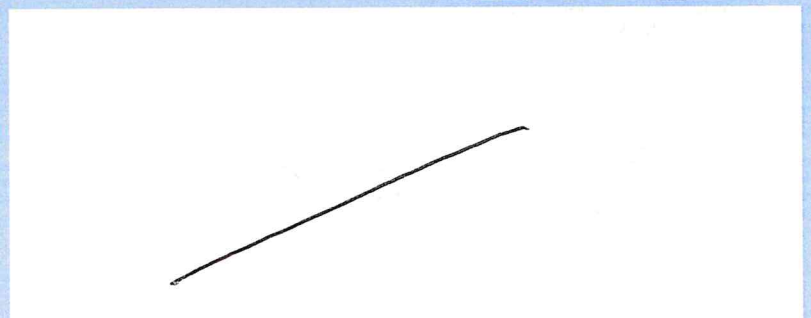
Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?



¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A proximité
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	A proximité
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☒	Directive Habitats ZSC FR 54 00 422 Landes de TOUVERAC ST VALLIER
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Prairie maigres de Punctis de basse Altitude La Faune ne sera que peu perturbée car il y a encore de nombreux espaces ouverts en périphérie du site. Les prairies en bordure de rivière ne sont pas relaissées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	une lisière de 8 mètres sera conservée avant de la plantation. Entretien mécanique à partir de juillet. Labou en bande et non à plein.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☒	Consommation de 4,3Ha de prairies de foin.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Sequestration du CO ₂ .
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Mise en place d'une activité sylvicole en lisière et place d'une activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Arrêt total du Fumage. Arrêt total de la Fertilisation
Exploitation en coupe d'éclaircie à partir de 15 ans.
Le boisement sera de Zone tampon entre les ripes
et la zone humide. les deux prairies en bordure du ruisseau
ne sont pas reboisées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Tous les arbres bois sont conservés, la conservation de 8 mètres
de périmètre non boisé jouera à terme un rôle de lisière.
Le boisement capture les embruns phytosanitaires des ripes
et protège la rivière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Réalisation des entretiens à partir de Juillet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. le projet se situe en dehors des zones réglementaires.
le projet est mixte avec plantation de feuillus et de résineux.
les parcelles font partie d'un document de gestion durable (PSG)

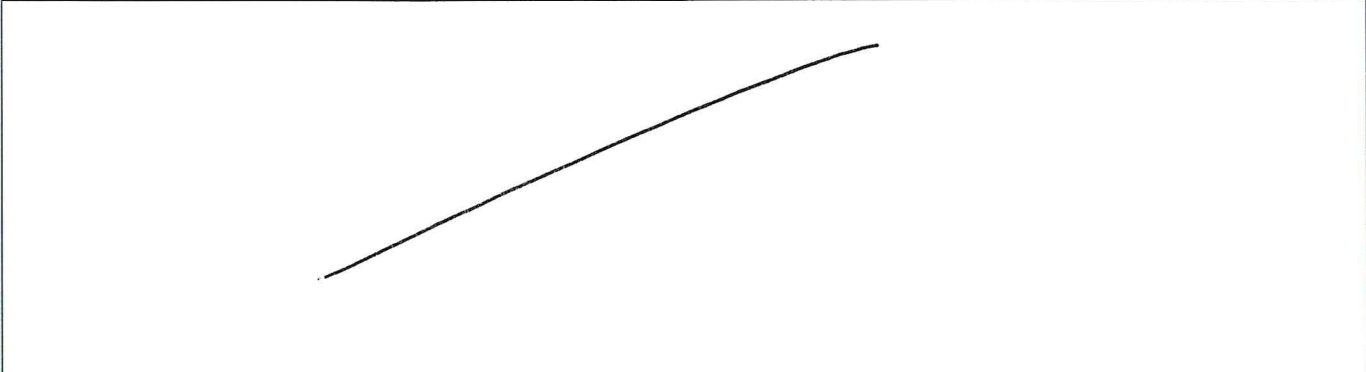
8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TOURNAI

le,

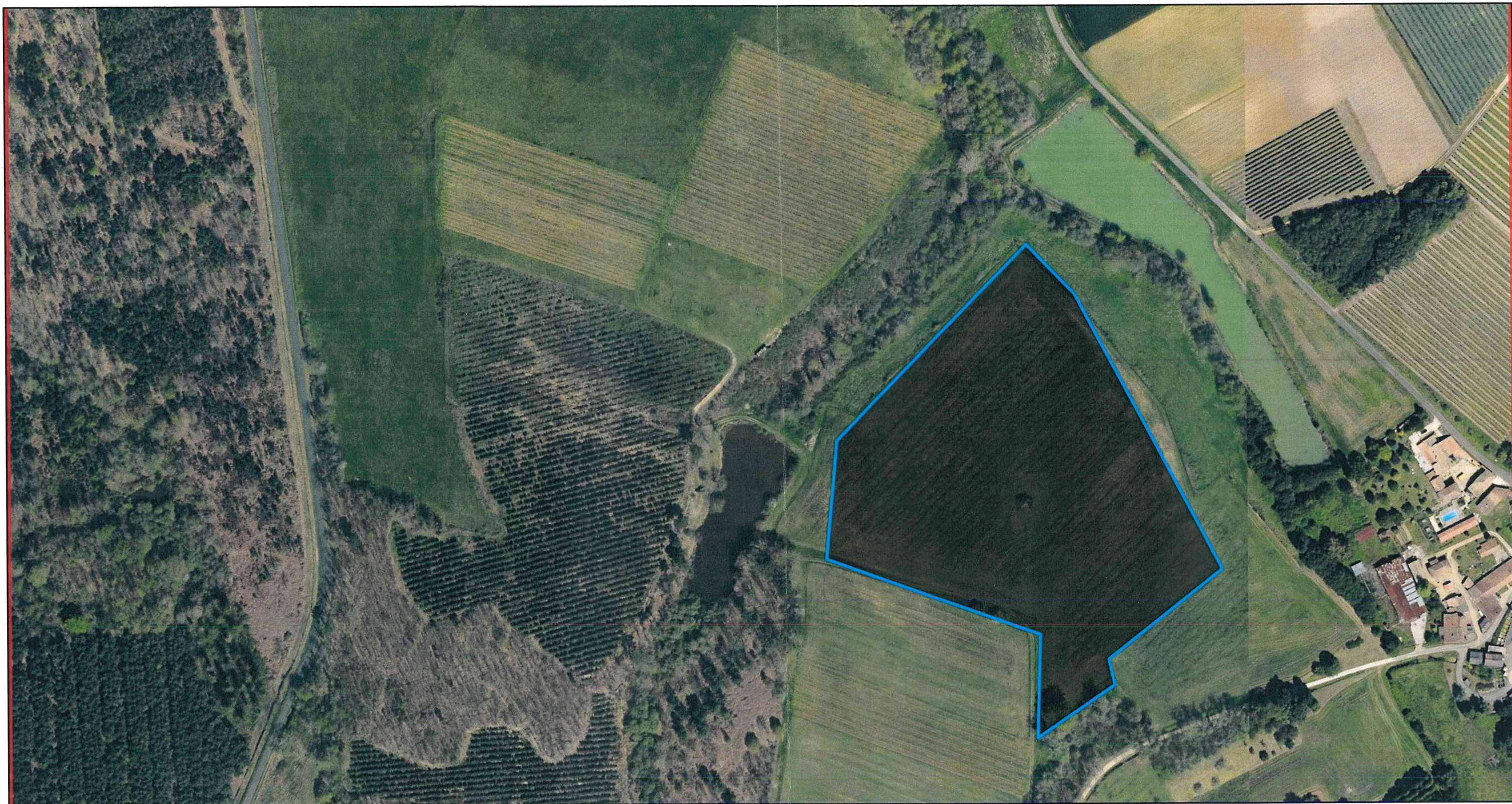
07/04/2021

Signature

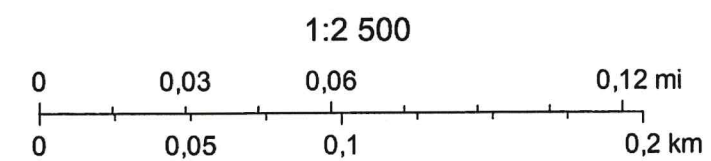


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Alliance Forêts Bois



mars 26, 2021

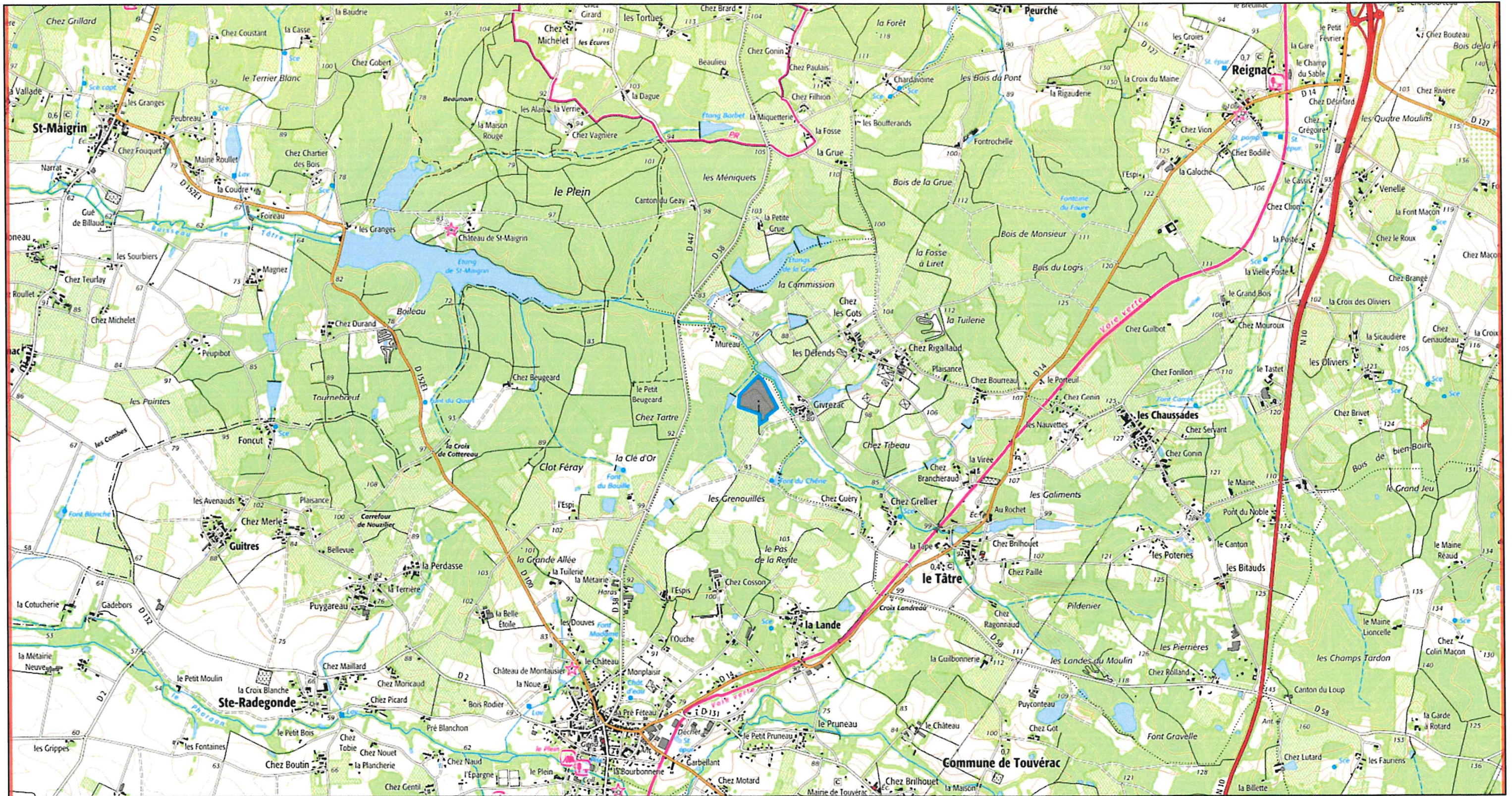


Esri France - IGN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops.

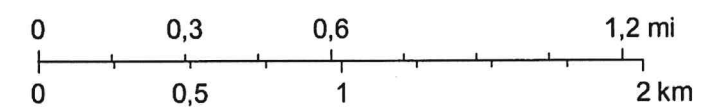
07/04/22 Alliance Forêts Bois

Alliance Forêts Bois



mars 26, 2021

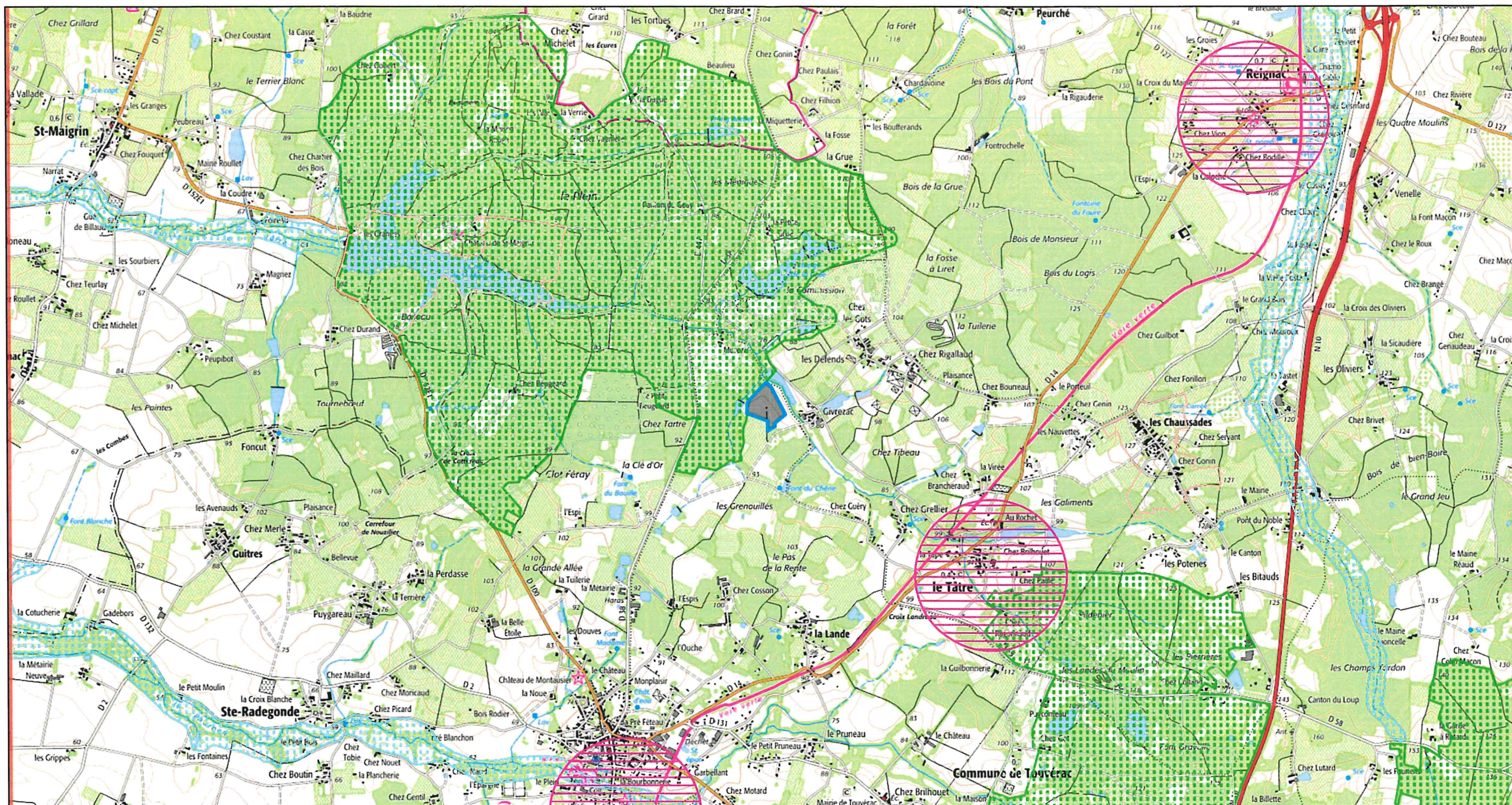
1:25 000



Copyright © 2020 IGN

07/06/2021 Alliance Forêts Bois

Alliance Forêts Bois



mars 26, 2021

DIREN Surfactive

APB

Directive habitats

Directive oiseaux

Monuments historiques

Parc national

Parcs naturels régionaux

Parcs naturels

Réserves naturelles nationales

Réserves naturelles régionales

Sites classés

Sites inscrits

ZICO

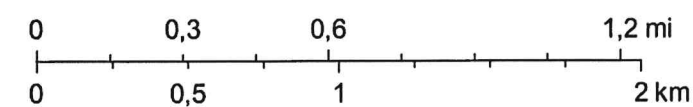
ZNIEFF I

ZNIEFF II

Zone humide RAMSAR

Point d'eau

1:25 000

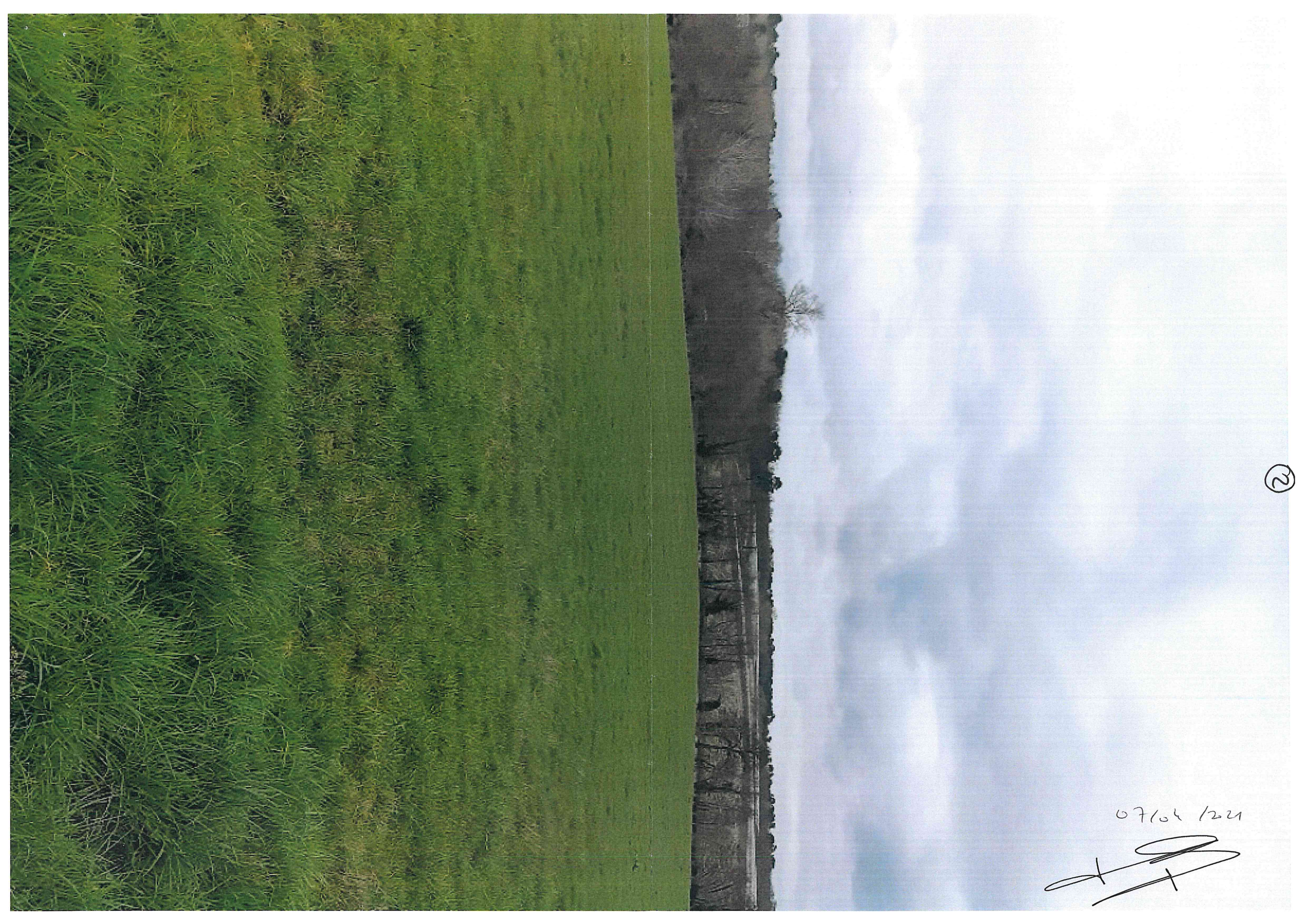


Copyright © 2020 IGN

[Signature]
07/04/2021
Alliance Forêts Bois

07/04/2021

2



①

07/04/2021

[Handwritten signature]

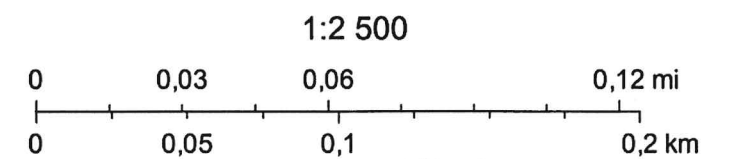


Alliance Forêts Bois



mars 26, 2021

- ▬ Plantation chêne Rouge et hêtre Vauquès 2H2
- ▬ Plantation pin Tard 2H30



Esri France - IGN; Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, IGN

07/04/2021

Alliance Forêts Bois